



CAP de mobilité des CPIP *Déclaration Liminaire*

Madame, Monsieur le président ,

Cette CAP de mobilité des CPIP s'ouvre aujourd'hui dans un contexte des plus hostiles.

Hostile du fait de la provocation qui nous est faite par le projet du gouvernement de vider les CAP de leur substance en confisquant leurs attributions et en privant ainsi les représentants des personnels de leurs prérogatives. Les fonctionnaires d'État doivent, pour ce gouvernement, être malléables à merci et dociles en toutes circonstances.

Ce projet n'est qu'une illustration de la valeur que porte ce gouvernement au dialogue social, aux organisations qui le défendent mais encore plus aux agents qui se dévouent chaque jour pour qu'un service public de qualité soit offert aux usagers. Mise à mal du statut du fonctionnaire, volonté d'une précarisation des agents de l'État, remise en cause des instances paritaires, suppression des CHSCT, asservissement et musellement des fonctionnaires par une restriction de leurs libertés et droits fondamentaux.

Hostile encore car au sein de la DAP, ce projet du gouvernement est déjà mis en œuvre, de manière hélas décomplexée et assumée. La DAP n'est jamais aussi bonne élève que dans le mauvais : création de postes de délégués du TIG et de l'agence nationale, sans concertation et sans soumission aux instances (CT SPIP pour une fiche de poste, CAP pour les mutations), postes confiés aux CPIP en dépit des missions statutaires de chacun (CPIP et DPIP), liberté d'expression des agents bafouée, discrimination syndicale constatée et droits syndicaux confisqués, déploiement à marche forcée du RPO 1 par des hiérarchies toujours plus maltraitantes et méprisantes de leurs agents et leurs charges de travail démesurées, conditions matérielles toujours plus indignes.

Les personnels des SPIP ont d'abord besoin de conditions de travail décentes, de charges de travail adaptées, d'organigrammes de référence au sein des services; pas de révolutionner leurs pratiques par des pseudo méthodes scientifiques, dénaturer et dévoyer leurs missions et leur identité professionnelle.

Oui les CPIP sont passés catégorie A, n'en déplaise aux cadres, et nous ne pouvons que nous en féliciter. Pour autant, ce statut est acquis et le décret l'actant est déjà publié. Que la DAP ou les hiérarchies locales cessent de vouloir le justifier en se déchargeant de leurs missions ou en inventant de nouvelles aux CPIP.

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>

Cette CAP de mobilité est donc la première depuis le passage en catégorie A des CPIP. Pourtant, rien n'a changé de ce côté-là :

- ⇒ Données erronées fournies par le logiciel Harmonie, entraînant de mauvaises cotations fournies par l'Administration aux agents (une lettre de classement aurait donc été tout aussi fautive et porteuse de vains espoirs pour beaucoup);
- ⇒ Résidences administratives inconnues ou ne correspondant à rien,
- ⇒ Postes de responsables de formation offerts en toute opacité,
- ⇒ Note de critères de mobilité concertée uniquement sous l'impulsion de la CGT,
- ⇒ Sous effectifs au sein du service RH gestionnaire de la CAP (comme dans tous les services RH de la DAP),

Le constat est donc le même que l'an dernier. Seule nouveauté, la clause de fidélisation imposée aux CPIP 21, première promotion sortie de la pré affectation. L'Administration a l'opportunité de permettre à ces agents de muter sur des postes qui seront vacants à l'issue de la CAP. Personne ne serait lésé, et les postes offerts aux sortants d'école auraient ainsi été proposés aux titulaires. Si la CGT défend cette option, l'Administration ne semble pas disposée à faire ce choix alors que tout le permet et rien ne s'y oppose.

Ainsi, comme l'an dernier, cette CAP ne pourra être équitable et respectueuse des situations des agents uniquement grâce à l'investissement et au savoir-faire des élus CAP CGT. C'est par ce constat que le projet de démantèlement des CAP devrait inciter les agents à se mobiliser.

La CGT Insertion Probation, par la voie de ses élus CAP, restera déterminée à protéger les agents, préserver leur équité de traitement, leur identité professionnelle et mettra tout en œuvre pour le permettre.

Les élus CAP CGT Insertion Probation

CGT Insertion Probation

UGFF-CGT 263, rue de Paris – case 542 – 93514 Montreuil Cedex

Téléphones 01.55.82.89.69 ou 01.55.82.89.71 – Courrier électronique : spip.cgt@gmail.com

<http://www.cgtspip.org/>